

OBJET DU MARCHÉ :

**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF A L'EXTENSION DES
ECOLES ELEMENTAIRES THERESE DELBOS ET GUSTAVE
FLAUBERT. MAROMME**

REGLEMENT DE CONSULTATION (R-C)

MODE DE PASSATION : PROCEDURE ADAPTEE

Marché de Prestations intellectuelles suivant l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de prestations intellectuelles

Maître d'Ouvrage

MAIRIE DE MAROMME

HOTEL DE VILLE

Place Jean Jaurès – BP 1095

76153 MAROMME CEDEX

Tél. : 02.32.82.22.00

Objet de la consultation

Extension des écoles élémentaires Thérèse DELBOS et Gustave FLAUBERT

76150 MAROMME

La présente consultation est un marché de prestations intellectuelles passée sous la forme d'une procédure adaptée sans remise de prestations, suivant articles L 2123-1 et R 2123-1 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018.

Publication

L'avis a été envoyé à la publication le : 23 novembre 2022

Remise des candidatures

Date limite de réception des candidatures : **Le mercredi 07 décembre 2022 à 12h00**

Procédure :

- 1- Adaptée restreinte suivant article R2142-15 et suivant du code de la commande publique.**
- 2- Avec négociation, sans remise de prestations**
- 3- Repartie en 2 étapes :**
 - Candidature et sélection des 3 candidats**
 - Remise de l'offre et négociation avec l'auteur de la meilleure offre**

REGLEMENT DE CONSULTATION SIMPLIFIE

Table des matières

Préambule	4
1.1. Organisation de la maitrise d'ouvrage	4
1.2 Nature et objet de la consultation	4
1.3. Modalités de sélection	5
1.4. Sélection du lauréat	7
1.5. Pièces justificatives à remettre	7
1.6. Calendrier prévisionnel.....	8
1.7. Indemnisation des candidats	9
1.8. Contraintes liées à l'opération	9
1.9 : Présentation des offres.....	10
Renseignements complémentaires.....	11

Préambule

Le présent règlement de consultation simplifié définit les règles d'organisation de la consultation pour la désignation d'une maîtrise d'œuvre pour :

- L'étude, définie dans le présent règlement de consultation de l'extension de l'école Gustave Flaubert à Maromme.
- L'étude, la construction et le suivi selon le CCP de l'école Thérèse Delbos à Maromme.

1.1. Organisation de la maîtrise d'ouvrage

La ville de Maromme est le maître d'ouvrage, à ce titre elle assure :

- L'organisation de la consultation
- Le choix de la maîtrise d'œuvre selon les critères de choix définis dans ce présent document
- Le règlement des prestations intellectuelles, des coûts de la construction, de la mission de suivi de chantier

1.2 Nature et objet de la consultation

La ville de Maromme souhaite accroître la capacité d'accueil de son dispositif d'enseignement élémentaire. Pour cela, elle a décidé de faire évoluer deux de ses établissements existants comme suit :

- *Ecole élémentaire Gustave Flaubert, Place Jean Jaurès*
Création de deux classes supplémentaires et d'un préau par extension du bâtiment actuel.
- *Ecole élémentaire Thérèse Delbos, Rue Wigston Oadby, 8 mail*
Création de quatre classes supplémentaires par réhabilitation du préau actuel.

La consultation est organisée en vue de désigner un maître d'œuvre pour :

Tranche ferme :

- La conception de l'extension de l'école G. Flaubert
- La conception, la réalisation et le suivi des travaux de l'école Th. Delbos

Tranche optionnelle :

- La réalisation et le suivi des travaux de l'école G Flaubert

La proposition des candidats doit répondre aux données, contraintes et exigences définies dans le *Programme technique et fonctionnel* établi par le maître d'ouvrage.

Le candidat retenu se verra attribuer les missions définies dans le *Programme technique et fonctionnel*.

Le marché prend effet à la date de notification et prend fin au terme de la garantie de parfait achèvement des travaux.

La maîtrise d'œuvre comprendra, à minima et obligatoirement, un architecte inscrit à l'ordre français des architectes (ou équivalent). L'architecte devra posséder ou s'entourer les compétences suivantes :

- Economie de la construction
- Structure
- CVC
- Ordonnancement, Pilotage et Coordination des chantiers.

La maîtrise d'œuvre ne possédant pas ou ne rassemblant pas ces compétences, est exclue.

1.3. Modalités de sélection

La procédure se déroulera comme suit : une étape pour la réception des candidatures et une autre pour la réception des offres

a- Étape 1 : Analyse des candidatures et sélection des candidats

Il s'agit d'une procédure sans remise de prestations, elle n'implique donc pas le commencement de réponse au programme de l'opération. Le maître d'ouvrage jugera les candidatures pour s'assurer que le candidat dispose de l'aptitude et des capacités à exercer son activité professionnelle, tant sur le plan technique que financier.

L'étape des candidatures implique le respect d'un délai de remise des candidatures fixé pour le mercredi 07 décembre 2022 à 12h00, il est demandé à tous les candidats de bien remettre les documents qui sont demandés à cette phase (dossier de candidature), la procédure se fait exclusivement sur Adm76.

A l'issue de cette première phase, le maître d'ouvrage réceptionnera les dossiers de candidatures pour analyse, la commission identifiera les trois (3) meilleures équipes et les invitera à présenter leur offre. Les candidats non retenus seront alors informés via Adm76, du rejet de leur candidature.

b- Etape 2 : Analyse des offres et négociation avec l'auteur de la meilleure offre

Le maître d'ouvrage invitera ensuite les candidats retenus à remettre leur offre dans un délai raisonnable de 15 jours.

Les offres sont analysées par une commission et classées au regard des critères énoncés ci-dessous. Le maître d'ouvrage négociera ensuite avec le candidat ayant remis la meilleure offre. Cette négociation permet d'aborder ou de mesurer, avant de contractualiser : le professionnalisme, la capacité d'écoute, la force de proposition du candidat, les clauses contractuelles, le mode de dévolution des marchés de travaux et les éventuelles questions.

Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix. Les candidats seront alors invités à présenter une offre modifiée si nécessaire.

La maîtrise d'ouvrage se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.

Si la négociation aboutit, le marché est attribué, les deux candidats non retenus recevront un courrier électronique de rejet de leur offre.

En revanche, si la négociation échoue, le soumissionnaire classé premier est informé du rejet de son offre et le maître d'ouvrage prend contact, dans les mêmes conditions avec le soumissionnaire classé deuxième, selon l'ordre de classement.

Le maître d'ouvrage sera particulièrement attentif à l'offre anormalement basse, après vérification, il se réserve le droit de la rejeter.

Le maître d'ouvrage sélectionnera le concepteur parmi les candidatures offrant des garanties professionnelles telle que : Compétences, moyens, garanties financières.

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition.

Si l'offre n'était pas régularisée dans le délai imparti, l'offre du candidat serait rejetée.

En phase de remise des offres, il sera demandé aux 3 candidats retenus de remettre leur offre sur le profil acheteur de la ville de Maromme :

<https://marchespublics.adm76.com>

1.4. Sélection du lauréat

Le jugement sera effectué à partir des critères suivants :

- ❖ Les moyens financiers et humains du candidat
- ❖ Les références représentatives de l'équipe
- ❖ La qualité de la production architecturale de l'équipe

La commission classera les offres en fonction des résultats obtenus (et retiendra l'offre présentant le meilleur résultat). **Le critère de choix retenu sera l'offre « économiquement la plus avantageuse ».**

Elimination des candidats

Lors de l'ouverture de l'enveloppe, les conditions d'élimination seront examinées conformément à l'article L 2141.1 à L 2141.11 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018. De même, seront éliminés :

- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des pièces contractuelles mentionnées au présent règlement de consultation.
- Les candidats dont les garanties professionnelles et financières par rapport à la prestation du marché sont insuffisantes.
- Les candidats n'ayant pas remis l'acte d'engagement entièrement complété et signé

1.5. Pièces justificatives à remettre

Les candidats doivent transmettre un dossier complet comprenant obligatoirement les pièces suivantes :

NB : Le candidat peut se référer aux imprimés DC1, DC2 téléchargeables gratuitement.

A- Le dossier de candidature doit comprendre :

- Le cahier des clauses particulières (CCP), paraphé et signé
- Le programme technique et fonctionnel paraphé et signé
- Le Règlement de la consultation paraphé et signé
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner à un marché public
- Documents attestant de la capacité économique et financière du candidat
- Documents attestant des capacités techniques et professionnelles du candidat

B- Le dossier de l'offre doit comprendre :

- L'acte d'engagement (AE) dûment rempli, paraphé et signé/ DQE
- Un mémoire technique succinct détaillant le mode opératoire pour l'exécution de la mission
- Une attestation URSSAF
- Extrait Kbis
- Attestation d'assurance en cours de validité
- Attestation fiscale et sociale
- RIB
- Autres documents :
 - Le plan actuel des infrastructures, paraphé et signé
 - Diagnostics amiante et plomb, paraphés et signés
 - Etudes de sol, paraphées et signées

1.6. Calendrier prévisionnel***Tranche Ferme***

Ecole Thérèse Delbos :

- | | |
|-------------------------------|--------------|
| • Les études d'esquisse (ESQ) | Janvier 2023 |
| • Etude d'avant-projet AVP : | Janvier 2023 |
| • Etude PRO/DCE : | Février 2023 |

- Avis d'appel d'offre : Mars 2023
- Délai prévisionnel de fin de travaux : Rentrée scolaire 2023 (maximum 31 octobre 2023)

Ecole Gustave Flaubert

- Les études d'esquisse ESQ Mars 2023
- Etude d'avant-projet AVP : Avril 2023
- Etude PRO/DCE : Mai 2023
- Constitution du dossier d'appel d'offre : Juin 2023

Tranche optionnelle

- Avis d'appel d'offre : Février 2024
- Délai prévisionnel de fin de travaux : Rentrée scolaire 2024

1.7. Indemnisation des candidats

La maîtrise d'ouvrage ne prévoit pas d'indemnisation des candidats non retenus

1.8. Contraintes liées à l'opération

La réalisation des travaux se fera à proximité immédiate de l'établissement scolaire, l'organisation du chantier prédéterminée lors des études devra être rigoureusement respectée afin de garantir la sécurité des usagers durant les travaux.

Toute autre mesure provisoire nécessaire sera prise en compte dans le cadre du projet au coût prévisionnel des travaux.

Amiante : Les parois intérieures du préau de l'école Th. Delbos sont amiantées. Une intervention de désamiantage est planifiée en fin de l'année 2022. Le bâtiment sera partiellement désamianté. L'amiante restera présente dans des zones, normalement, étrangères au projet. Un plan détaillé des zones amiantées sera communiqué en amont des études.

1.9 : Présentation des candidatures

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement par tout candidat :

- Sur le site de l'ADM 76 : <https://marchespublics.adm76.com>
- Sur le site de la ville de Maromme www.ville-maromme.fr (onglet **Mairie** - rubrique **Marchés publics**)

Conformément aux articles L 2132-2, R 2132-1 à R 2132-3, R 2132-7 à R 2132-11 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018.

Afin de pouvoir télécharger et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : Rtf, .Doc, .Xls, .Pdf

Présentation des candidatures et offres dématérialisées :

Les candidatures/offres du présent marché seront remises exclusivement par voie électronique sur le profil acheteur de la ville : <https://marchespublics.adm76.com>

De même, toutes les communications et échanges d'information se feront par voie électronique, sur le profil acheteur de la ville : <https://marchespublics.adm76.com>

Toute candidature/offre remise sous format papier sera considérée comme irrégulière et non susceptible de régularisation.

La date limite de remise des candidatures est fixée :

Le mercredi 07 décembre 2022 à 12h00

Les offres doivent être transmises dans un délai de 15 jours à partir de l'invitation du maître d'ouvrage adressée aux 3 candidats autorisés à faire une offre.

Le délai des 15 jours commencera à courir à partir de la notification de ce courrier, qui précisera la date limite de remise des offres.

La date limite prévisionnelle de remise des offres est le vendredi 23 décembre 2022 à 16h00

Les dossiers qui seraient transmis après la date et l'heure limites fixées, ne seront pas retenus.

Pour toute question relative à cette procédure, il est demandé aux candidats de s'adresser directement à ADM76, via le profil acheteur de la ville : <https://marchespublics.adm76.com>

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des candidatures.

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

- Pour des renseignements d'ordre technique : **M. Th.GOSSET**,
Tél. : 07 84 15 94 29 **E - Mail : thierry.gosset@ville-maromme.fr**
- Pour des renseignements d'ordre administratif : **M. Nadim ABOU-KANDIL**

Tél. : 02 32 82 22 23 **E - Mail : affaires.juridiques@ville-maromme.fr**

- **Langue utilisée** : Les offres seront entièrement rédigées en langue française.

- **Unité monétaire** : Le marché sera conclu en euros.

- **Documents annexés** :

Sont annexés au cahier des charges :

- Rapport d'étude de sols
- Les plans d'infrastructures
- Rapport de diagnostic amiante et plomb avant travaux

Visa de l'Opérateur Economique,
(après avoir paraphé toutes les pages)